



**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2020 est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**114-05-20**

1.4 RÈGLEMENT N° 1292-2020 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° SQ-900-01 RELATIF À LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT, DE FAÇON À MODIFIER L'ANNEXE « A » - ARRÊTS OBLIGATOIRES

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** copie dudit projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil dans les délais requis;

**CONSIDÉRANT QU'** une mention a été faite par le directeur général et secrétaire-trésorier à la séance tenante de l'objet du présent règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Lamothe ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement n° 1292-2020, intitulé : « Amendement au règlement n° SQ-900-01 relatif à la circulation et stationnement, de façon à modifier l'annexe « A » - Arrêts obligatoires; décrétant ce qui suit :

**Article 1**

L'annexe « A » - Arrêts obligatoires est modifiée par l'insertion des informations suivantes :

<b>Nom de la rue</b>	<b>Emplacement</b>
Valmont, de	Intersection rue Bélanger
Valmont, de	Intersection rue de Valmont, direction ouest

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**115-05-20**

1.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT N° P-2020-07 – DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 618 800 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR PLUSIEURS VOIES PUBLIQUES

Monsieur le conseiller Claude Lamontagne, par la présente :

- donne un avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 618 800 \$ pour les travaux de réfection de la chaussée sur plusieurs voies publiques;

- dépose le projet du règlement n° P-2020-07, intitulé : « Décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 618 800 \$ pour les travaux de réfection de la chaussée sur plusieurs voies publiques ».

116-05-20

1.6 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1197 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D'ASPHALTE INCLUANT DEUX (2) INTERSECTIONS ET L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER MULTIFONCTIONNEL SUR LA CHAUSSÉE DE LA MONTÉE MASSON DE FAÇON À AUGMENTER LA DÉPENSE ET AFFECTER DEUX SUBVENTIONS

---

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'amender le règlement numéro 1197 relatif à l'exécution de travaux de resurfaçage d'asphalte incluant deux (2) intersections et l'aménagement d'un sentier multifonctionnel sur la chaussée de la montée Masson en raison d'une majoration du coût des travaux de resurfaçage d'asphalte à la suite d'exécution de travaux réalisés en urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Sophie a décrété, par le biais du règlement numéro 1197, une dépense et un emprunt de 839 750 \$ pour l'exécution de travaux de resurfaçage d'asphalte incluant deux (2) intersections et l'aménagement d'un sentier multifonctionnel sur la chaussée de la montée Masson.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sophie Astri  
ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal amende le règlement d'emprunt numéro 1197 comme suit :

- **QUE** le titre du règlement est remplacé par le suivant : « Règlement n° 1197 décrétant une dépense de 919 770 \$ et un emprunt de 368 703 \$ pour l'exécution de travaux de resurfaçage d'asphalte incluant deux (2) intersections et l'aménagement d'un sentier multifonctionnel sur la chaussée de la montée Masson »;
- **QUE** le deuxième « CONSIDÉRANT » du règlement est remplacé par l'ajout du suivant : « CONSIDÉRANT QU'une contribution financière en vertu du programme TECQ 2014-2018 est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 469 967 \$, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « D ». »;
- **QUE** le troisième « CONSIDÉRANT » du règlement est remplacé par l'ajout du suivant : « CONSIDÉRANT QU'une contribution financière en vertu d'une subvention par Hydro-Québec est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 81 100 \$, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « E ». »;
- **QUE** l'article 2 du règlement est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 919 770 \$ aux fins du présent règlement. »;

- **QUE** l'article 3 du règlement est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 368 703 \$ sur une période de 15 ans et affecter la somme de 551 067 \$ provenant de la contribution financière en vertu du programme TECQ 2014-2018 et d'une subvention d'Hydro-Québec. »;
- **QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**117-05-20** 1.7 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 346-11-18 RELATIVE À L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UN AVANT-PROJET DE RÉNOVATION POUR L'USINE DE FILTRATION

---

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sophie Astri  
ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil amende la résolution n<sup>o</sup> 346-11-18 de façon à y ajouter au deuxième paragraphe : « et de la TECQ 2014-2018 d'un montant de 10 250 \$ chacun; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**118-05-20** 2.1 RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES - **DÉPÔT**

---

Conformément à l'article 176.5 et du cinquième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit déposer périodiquement, au conseil lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément au règlement de délégation, contrôle et suivi budgétaires.

**EN CONSÉQUENCE,**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil, conformément au règlement de délégation, contrôle et suivi budgétaires, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé daté du 23 avril 2020 totalisant une somme de 217 423,36 \$.

**119-05-20** 2.2 CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 590 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 MAI 2020 – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N<sup>os</sup> 765, 869, 883, 892, 897, 900, 903, 904, 920, 921, 938, 947 et 939

---

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Sophie souhaite emprunter par billets pour un montant total de 590 900 \$ qui sera réalisé le 12 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n <sup>os</sup>	Pour un montant de \$
765	281 503 \$
869	18 122 \$
883	6 500 \$
892	36 963 \$
897	6 286 \$
900	13 300 \$
903	1 896 \$
904	7 500 \$
920	28 728 \$
921	45 457 \$
938	28 900 \$
947	45 835 \$
939	69 910 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Lamontagne  
**ET RÉSOLU**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021</b>	<b>111 600 \$</b>	
<b>2022</b>	<b>114 500 \$</b>	
<b>2023</b>	<b>118 200 \$</b>	
<b>2024</b>	<b>121 500 \$</b>	
<b>2025</b>	<b>125 100 \$</b>	(à payer en 2025)
<b>2025</b>	<b>0 \$</b>	(à renouveler)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**120-05-20**

2.3 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N<sup>OS</sup> 765, 869, 883, 892, 897, 900, 903, 904, 920, 921, 938, 947 et 939 – **OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** les soumissions pour l'émission de billets.

Date d'ouverture :	5 mai 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 mai 2020
Montant :	590 900 \$		

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Sophie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 mai 2020, au montant de 590 900 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

111 600 \$	1,30000 %	2021
114 500 \$	1,40000 %	2022
118 200 \$	1,50000 %	2023
121 500 \$	1,65000 %	2024
125 100 \$	1,80000 %	2025

Prix : 98,73600

Coût réel : 2,04854 %

#### 2 - CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE-DU-NORD

111 600 \$	2,09000 %	2021
114 500 \$	2,09000 %	2022
118 200 \$	2,09000 %	2023
121 500 \$	2,09000 %	2024
125 100 \$	2,09000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,09000 %

#### 3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

111 600 \$	2,15000 %	2021
114 500 \$	2,15000 %	2022
118 200 \$	2,15000 %	2023
121 500 \$	2,15000 %	2024
125 100 \$	2,15000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,15000 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Linda Lalonde  
ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Sophie accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 mai 2020 au montant de 590 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 765, 869, 883, 892, 897, 900, 903, 904, 920, 921, 938, 947 et 939. Ces billets sont émis au prix de 98,73600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**121-05-20**      2.4    **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-SOPHIE AU 31 MARS 2020 – DÉPÔT**

---

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier semestriel de la Municipalité de Sainte-Sophie au 31 mars 2020 et préparé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**122-05-20**      3.1    **LISTE CONCERNANT L'EMBAUCHE PAR DÉLÉGATION DE  
POUVOIR – DÉPÔT**

---

Conformément au règlement de délégation, contrôle et suivi budgétaire n° 1253-2018, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste concernant l'embauche d'employés temporaires qu'il a effectuée, le tout selon les périodes et l'horaire établi pour chacun des services, à savoir :

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- Laurent Le Bel-Roux – 20 avril au 21 août 2020
- Micaël Thouin – 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

**TRAVAUX PUBLICS**

- Vincent Morissette – 16 mars au 20 novembre 2020

**123-05-20**      4.1    **TRAVAUX DE RÉPARATION D'ASPHALTE (RAPIÉÇAGE) – OCTROI  
DE CONTRAT**

---

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public présenté en avril dernier par le biais du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) relativement aux travaux de réparation d'asphalte (rapiéçage);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu quatre (4) offre et il s'agit de :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix unitaire Enrobé bitumineux ESG-10/PG-58- 34 épaisseur 70 mm (1 000 m<sup>2</sup>)</b>	<b>Prix unitaire Enrobé bitumineux EC-10 (25 tm)</b>	<b>Prix (t. en sus)</b>
Constructions Anor (1992) inc.	55,00 \$	400,00 \$	65 000,00 \$
Asphalte Lys (8208123 Canada inc.) *	86,08 \$	800,00 \$	106 080,00 \$
Pavage des Moulins inc.	110,00 \$	1 000,00 \$	135 000,00 \$
Pavage E Perreault inc.	57,00 \$	7 500,00 \$	244 500,00 \$**

\*Soumission non conforme

\*\* Montant corrigé, erreur de calcul. Montant initial 64 500 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Construction Anor (1992) inc.

**CONSIDÉRANT QUE** les quantités au bordereau de soumission ne sont qu'approximatives et qu'elles ne servent qu'à déterminer un prix unitaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lamontagne  
ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal octroie le contrat pour l'exécution des travaux de réparation d'asphalte (rapiéçage) à l'entreprise Construction Anor (1992) inc. d'une quantité approximative de :

- 1 000 m<sup>2</sup> d'enrobé bitumineux ESQ-10/PG-58-34 épaisseur de 70 mm au taux de 55,00 \$ pour un montant total de 55 000 \$ taxes en sus;
- 25 tm d'enrobé bitumineux EC-10 au taux de 400 \$ pour un montant total de 10 000 \$ taxes en sus;

pour la période du 6 mai 2020 jusqu'au 30 novembre 2020 ou lorsque le montant de 86 975,42 \$ taxes en sus sera atteint, le tout suivant leur soumission déposée le 30 avril 2020;

**QUE DE PLUS,** le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents nécessaires ou utiles afin de donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



124-05-20

4.2 PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC MESURES ALTERNATIVES DES VALLÉES DU NORD (MAVN) 2020-2023 - RENOUELEMENT

---

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Jutras  
ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe à signer le protocole d'entente 2020-2023 à intervenir avec Mesures alternatives des Vallées du Nord relativement au développement d'une série de mécanismes d'actions collaboratrices tels que, la promotion et le service de références en médiation afin de soutenir les citoyens dans l'acquisition de diverses habiletés citoyennes de nature à augmenter leurs capacités à résoudre pacifiquement les conflits pouvant survenir dans leur vie et dans leur quartier;

**QUE DE PLUS**, le protocole d'entente se renouvelle automatiquement à moins qu'une des parties désire se retirer de la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

125-05-20

5.1 ENTENTE D'AIDE MUTUELLE EN SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD – AUTORISATION DE SIGNATURES

---

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Normand Aubin  
ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise madame la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe à conclure et à signer une entente d'aide mutuelle en sécurité incendie des municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord et la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

126-05-20

6.1 EMBLACEMENT D'UN NOUVEAU LUMINAIRE DE RUE - AUTORISATION

---

**CONSIDÉRANT** la demande de contribuables pour l'installation d'un nouveau luminaire de rue;

**CONSIDÉRANT QUE** les priorités établies pour la pose de luminaires sont les suivantes :

- courbe;
- côte;
- cul-de-sac;
- boîtes aux lettres;
- résidence isolée;
- intersection de rues.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Lamothe  
ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise l'installation d'un luminaire de rue à l'endroit décrit ci-dessous :

Numéro	Adresse	Emplacement n°
1	Rue Godard	VGOFNF En face du n° 3204

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**127-05-20**

7.1 PROJET DE LOTISSEMENT PORTANT SUR LES LOTS 2 761 317, 2 761 327 ET 2 762 619, RUE BEAUREGARD (RUE DES FLEURS), SECONDE PARTIE - **ACCEPTATION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a accepté, par la résolution n° 113-04-19, le projet de lotissement portant sur les lots 2 761 317, 2 761 327 et 2 762 619, rue Beauregard, à l'exception des lots projetés n°s 19 à 25;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots projetés n°s 19 à 25 ne seront pas destinés à la construction d'immeubles, mais plutôt à un espace vert;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 9357-4119 Québec inc. cèdera et paiera à la Municipalité, aux fins de parcs ou de terrains de jeux, une superficie de terrain correspondant à 7 173,24 m<sup>2</sup> situé en bordure de la rue des Fleurs et une somme de 22 594,39 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lamontagne  
ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe à conclure et à signer avec l'entreprise 9357-4119 Québec inc. :

- une entente relative à la réalisation de travaux municipaux sur les lots 6 326 033 et P-2 761 162, cercle de virée sur la rue du Golf;
- une cession, devant notaire, d'un immeuble d'une superficie de 7 173,24 m<sup>2</sup>, lot P-6 326 034, aux fins de parcs et terrains de jeux en faveur de la Municipalité, et ce, lorsqu'une opération cadastrale à cet effet sera officiellement déposée;

**QUE** les frais relatifs à l'opération cadastrale et à l'acte notarial seront assumés par l'entreprise 9357-4119 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**128-05-20**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Considérant que la séance du conseil est tenue à huis clos, des formulaires de questions disponibles sur le site Web ont été envoyés par les citoyens.

INTERVENANT	SUJET
N/A	- Inspecteur canin
N/A	- Camp de jour
N/A	- Pandémie
François Rochon	- Limite de vitesse
Mélanie Mitron	- 5G
Ronald Gill	- Écocentre

La mairesse, madame Louise Gallant, répond aux différentes questions des citoyens.

129-05-20

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sophie Astri  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la présente séance est levée à 19 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Louise Gallant  
Mairesse

Matthieu Ledoux, CPA, CGA  
Directeur général et secrétaire-trésorier

